Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260305-B_2026_03_05_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 27 février 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le jeudi 5 mars 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ (à partir de la délibération n° B-2026-03-05-02)
- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Excusés :

- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Éric JOUSSEAUME

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260305-B_2026_03_05_12-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 5 mars 2026	N° Acte : B-2026-03-05-12
Objet : CAB – Meeting d'athlétisme au stade bigouden : convention et subvention 2026	Classification : 7.5 – Subventions

Le CAB (club athlétique bigouden) organise le 9 mai 2026, la 2e édition du meeting bigouden, de niveau national au stade bigouden – Philippe MÉHU.

Agathe GUILLEMOT, championne d'Europe d'athlétisme en salle 2025, sera présente et participera à une épreuve.

Le meeting sera également composé d'une compétition régionale « équipe athlé », une compétition par équipe de niveau benjamin et minime (de 10 à 14 ans), la compétition démarrera en fin de matinée jusqu'à 18 h.

Des clubs de toute la Bretagne seront présents, les organisateurs espèrent attirer 500 à 700 athlètes, juges et bénévoles, qui resteront ensuite encourager Agathe GUILLEMOT et l'ensemble des participants.

D'autres athlètes du club local seront également mis en avant durant le meeting, notamment Floriane PONZA qui participera au concours de saut à la perche. Le directeur de la compétition est Jean GALFIONE, accompagné de Renaud LONGUÈVRE et Laurent MOTREFF.

L'objectif du CAB est de pérenniser cet événement annuel.

La demande de subvention de l'organisateur est de 10 000 €.

Le dossier de demande de subvention a été complété, avec les éléments financiers suivants :

- budget prévisionnel à 45 000 € comprenant des dépenses liées aux primes des athlètes, ainsi que des frais de déplacements et d'hébergement.

Considérant l'intérêt de soutenir cette action dans le cadre de la dynamisation et de la mise en valeur du stade bigouden ;

Vu l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I. au président et/ou au bureau ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la demande de l'association « club athlétique bigouden » ;

Vu la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260305-B_2026_03_05_12-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 5 mars 2026	N° Acte : B-2026-03-05-12
Objet : CAB – Meeting d'athlétisme au stade bigouden : convention et subvention 2026	Classification : 7.5 – Subventions

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde une subvention de 10 000 € à l'association du club athlétique bigouden pour l'organisation d'un meeting en 2026 aux conditions suivantes :
  - signature préalable de la convention de partenariat ;
  - présentation du bilan de l'événement en fin d'année ;
- valide les termes de la convention de partenariat pour l'année 2026 ;
- autorise le président à la signer.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)